

# MUNICIPALITE DE BOTTENS

## GESTION DE L'ANNEE 2004



Photo Patricia Riva

## Rapport au conseil communal

PREAVIS MUNICIPAL 2005-02

**RAPPORT DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL  
SUR LA GESTION DURANT L'ANNEE 2004**

**Table des matières**

Administration générale.....	p. 3
Finances, population.....	p. 4
Bâtiments .....	p. 4-5
Terrains de sport.....	p. 6
Instruction publique.....	p. 6-7
Police des constructions.....	p. 7-9
Forêts .....	p. 9-10
Routes, éclairage public, domaines.....	p. 11
Employé communal,.....	p. 11-12
Epuration, réseau égout .....	p. 12-14
Service du feu, police, protection civile.....	p. 14-15
Sécurité sociale, affaires sociales.....	p. 15-16
Passeport vacances .....	p. 16
Eau potable, gaz .....	p. 17-18
Déchets.....	p. 18-22
Urbanisme .....	p. 22
Manifestations .....	p. 22-23
Conclusion .....	p. 24

# **RAPPORT DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL SUR LA GESTION DURANT L'ANNEE 2004**

## **PREAVIS MUNICIPAL 2005-02**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,



## **Préambule**

Conformément aux dispositions légales en vigueur sur les communes et à l'article 92 du règlement du Conseil communal du 28 avril 1997, la Municipalité a l'honneur de vous présenter le rapport sur sa gestion durant l'année 2004 et de soumettre à votre approbation les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2004.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

Durant l'année 2004, notre exécutif a tenu 46 séances ordinaires traitant de 1'273 objets portés au registre des procès-verbaux, ainsi que 12 séances extraordinaires.

La Municipalité s'est fait représenter à de nombreuses séances d'informations ou de travail, à des conférences et entretiens divers. Elle a participé aux séances de Lausanne Région, de la Région du Gros-de-Vaud, de la régionalisation de l'action sociale (RAS), de l'Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile (APROMAD) et de la Protection Civile ainsi que le Triage Forestier de la Menthue.

Elle a également eu de nombreuses séances tant avec l'Etat qu'avec les différents bureaux d'ingénieurs dans le cadre du PPA du Carro.

L'automne 2004 a vu naître le site Web de la Commune de Bottens. Réalisé techniquement par Mme Nadège Bober Khan. Mis à jour régulièrement, ce site permet de consulter toutes les informations administratives, politiques et historiques de notre commune. Il est agrémenté de photos qui changent au fil des saisons. Nouvel outil de communication, le Web est arrivé jusqu'à Bottens. Conçu de manière très conviviale, le site permet à tout citoyen de s'exprimer à son sujet.

Dès le 1<sup>er</sup> septembre 2004, M. Fabrice Bober a repris le poste de boursier communal en remplacement de son père, M. Gérard Bober, malheureusement décédé au printemps dernier.

## FINANCES

Le rapport de la Municipalité sur les comptes 2004 fournit les raisons des principales différences entre le budget et les comptes.

## POPULATION

Le nombre de nos habitants a passé de 995 à fin 2003 à 1'023 au 31 décembre 2004, selon les statistiques officielles.

## BATIMENTS



salle polyvalente  
collège



refuge

photos siteweb



église catholique

### Salle polyvalente

Avec l'achat de 10 nouvelles tables et de 80 chaises, la salle polyvalente renforce sa capacité d'accueil pour les grandes manifestations, spécialement pour les lotos.

Au niveau de la cuisine, un nettoyage des hottes de ventilation a été exécuté par la société Irvak, spécialisée dans ce domaine.

Une porte en bois a permis de fermer l'espace sous l'escalier au sous-sol, ce qui donne un local de rangement supplémentaire.

La machine qui sert à nettoyer le sol de la grande salle a été entièrement révisée, ce qui était une nécessité après 20 années de service.

Mme Germaine Nicod, concierge depuis de nombreuses années, a quitté son travail à la fin du mois de juillet. Qu'elle soit ici encore remerciée pour toutes les heures passées à entretenir la salle polyvalente. Pour la remplacer, la municipalité a engagé Mme Fernanda de Pinho, qui a commencé son activité le 1<sup>er</sup> août. Elle donne entière satisfaction à la municipalité.

### Collège des Lionceaux

Après 2 tentatives de cambriolage, il a fallu réparer la porte de la salle des maîtres ainsi que la petite fenêtre donnant sur l'avant-toit. Cette réparation nous a permis de constater que la peinture cloquait aux bords des fenêtres exposées aux intempéries ainsi que sur le mur étroit côté sud.

L'entreprise, qui avait été mandatée pour faire ce travail, est venue avec son fournisseur pour constater les dégâts. Le mur sera remis en état au printemps 2005, alors que les bords des fenêtres ont déjà été refaits

## **Refuge**

L'occupation du refuge est excellente. La municipalité a dû limiter dans le temps les réservations car les demandes très en avance devenaient trop fréquentes. Ceci afin de ne pas prêter les habitants de la commune.

## **Maison de commune**

La conciergerie a été aussi reprise par Mme de Pinho, qui, comme pour la grande salle, s'en acquitte à la perfection.

## **Le Cottin**

Suite à la demande de la commission de gestion, une étude est en cours pour la revalorisation du bâtiment. Nous en connaissons les résultats en 2005.

## **Eglise catholique**

Les travaux de réfection des façades sont terminés. Toutes les portes ont été rénovées. L'église se voit depuis loin à la ronde et fait l'unanimité pour la beauté de sa réfection. Les travaux se sont déroulés en respectant le budget, ceci grâce à la surveillance attentive de M. Alexandre Altmann, responsable du chantier. Le parvis de l'église, ainsi que les côtés et le cimetière seront, quant à eux, en réfection au printemps 2005.

## **Temple**

Le vitrail ovale à côté de l'entrée a été posé. Il s'agit d'une œuvre de M. Burllet qui a son atelier aux côtes de Montbenon à Lausanne. Ce vitrail a été payé par le don de la confrérie protestante, il a été agréé par les monuments historiques.

## **Autres bâtiments**

Aucuns travaux d'importance n'ont été exécutés au bâtiment des Placettes, au Pressoir ou au four à pain qui est toujours bien utilisé.

## **Place de jeux**

Une place de skate était prévue. Elle n'a finalement pas été réalisée car la commune d'Echallens en a mis une à disposition, et il existe aussi celle du Mont-Lausanne.

## TERRAIN DE SPORT

Durant l'année 2004, un épandage d'engrais a été fait sur le terrain de foot.

Dans l'année, plusieurs engins avec bac de ramassage ont été essayés pour tondre le gazon du terrain de foot, des places de jeux, de l'école ainsi que des églises. Finalement en décembre 2004, nous avons acheté une tondeuse de marque Ferrari, moteur diesel, 34 CV, 4 cylindres, traction 4x4 pour un prix de Fr. 54'000.-

## INSTRUCTION PUBLIQUE

### Arrondissement primaire

A la rentrée d'août 2004, l'arrondissement scolaire de Bottens a compté au total 316 enfants primaires fréquentant 15 classes réparties dans les villages de Bottens, Dommartin, Poliez-le-Grand, Poliez-Pittet, Sugnens, Villars-le-Terroir et Villars-Tiercelin. Ce groupement est rattaché à la direction de l'Etablissement primaire et secondaire d'Echallens-Poliez-Pittet, dont M. Philippe Vidmer assure la direction.

Au 1<sup>er</sup> octobre 2004, Bottens comptait 85 élèves primaires. Le coût annuel moyen engendré par un élève de primaire fut de Fr. 1719.-- durant l'année 2004.

Pour Bottens, compte tenu de la clé de répartition financière entre les communes du groupement, le coût d'un élève primaire fut de Fr. 1648.-- durant l'année scolaire 2004.

### A noter :

- le DFJ a proposé une **réorganisation des établissements scolaires** du district et élaboré de janvier à septembre 2004 un avant-projet avec un groupe de travail ad hoc (composé des représentants des institutions scolaires locales). Après quelques mois de travail, d'échanges de correspondance (en raison d'erreurs relevées par les diverses Commissions scolaires dans les données démographiques et géographiques), un document final a été proposé aux Commissions scolaires locales et aux municipalités pour approbation en septembre 2004.

Au vu des lacunes du dossier, qui par exemple ne comportait aucune analyse financière ou n'éclairait pas suffisamment la Commission scolaire sur les aspects pédagogiques de la réorganisation, le 1<sup>er</sup> décembre 2004, la Commission scolaire de Bottens a décidé de refuser le projet de réorganisation en l'état. Cette démarche a été faite par toutes les municipalités appartenant à ladite Commission scolaire.

- La Commission scolaire a décidé dans sa séance du 15 décembre 2004 d'équiper de **ceintures de sécurité** tous les bus effectuant des transports scolaires dans le groupement primaire.
- La Commission scolaire a examiné et rédigé un rapport sur l'exposé des motifs de l'avant-projet de loi visant à la **suppression des Associations et des groupements scolaires intercommunaux et à la création des Conseils d'Etablissements**.

Ces conseils regroupant les acteurs de la société civile (sociétés sportives, parents etc.) auraient pour but d'intervenir sur la vie de l'établissement. A l'heure actuelle, le projet est toujours en phase d'élaboration suite aux commentaires des autorités scolaires de tout le canton.

- En février 2004, le bureau de la Commission scolaire a lancé l'action « **Charte du bon usage du bus** » visant à introduire civilité, sérénité et discipline dans les transports scolaires du groupement primaire.

Ce document, signé par les parents et les enfants, énumère des consignes de civilité et sécurité qui doivent être respectées par les élèves. Le non-respect de l'engagement pris peut amener la Commission scolaire à prendre des sanctions.

## **Arrondissement secondaire (7<sup>ème</sup> à 9<sup>ème</sup>)**

Cet arrondissement compte 30 communes du district d'Echallens. Deux établissements secondaires regroupent les élèves de l'arrondissement : il s'agit de l'établissement secondaire de Poliez-Pittet et de celui des Trois Sapins à Echallens. La direction en est assurée pour Poliez-Pittet par M. Ph Vidmer et pour Echallens par M. P-Y Meylan.

Au 31 août 2004, 16 élèves secondaires de Bottens fréquentaient le collège des Trois Sapins à Echallens (14 en Voie Secondaire Baccalauréat, 2 en classes de Développement) et 54 celui de Poliez-Pittet, soit un total de **70 élèves secondaires**.

Le coût annuel moyen engendré par un élève secondaire est de Fr. **3'656.--** durant l'année 2004.

Le coût annuel moyen engendré par un **élève d'une classe de développement** est de **Fr. 2'909.--** durant l'année scolaire 2004. Bottens a deux élèves en classe de développement à Echallens.

Les frais totaux d'orientation scolaire et professionnelle s'élève pour 2004 à Fr. **1'622.--**.

## **POLICE DES CONSTRUCTIONS**

### **Permis délivrés**

En 2004, la Municipalité a délivré, après mise à l'enquête publique, **7 permis de construire**, détaillés comme suit :

- 3 transformations de bâtiments (rénovation d'appartements)
- 1 construction nouvelle (villa)
- 1 silo fosse
- 1 place de parc à camions (premier volet)
- 1 ouverture en façade (fenêtre de cuisine)

## Autorisations délivrées

En outre, la Municipalité a délivré **9 autorisations** de construire pour de petites dépendances ou transformations légères ne faisant pas l'objet d'une mise à l'enquête publique mais seulement d'un affichage au pilier public.

Il s'agissait entre autre de :

- 2 murs de clôture + haie
- 3 cabanons de jardins (dont une régularisation d'une situation existante)
- 1 antenne parabolique
- 1 piscine (régularisation d'une situation existante)
- 1 clôture et armoire de jardin (régularisation d'une situation existante)
- 1 changement d'affectation d'un garage (régularisation d'une situation existante)

## Permis refusé

La municipalité a **refusé pour des motifs de sécurité** un permis de construire pour une place de parc à camions, en zone vieux village, à côté de la laiterie (deuxième volet du projet de deux places de parc à camions).

### ➤ A noter :

L'octroi d'un permis de construire le 7 octobre 2004 pour le premier volet du projet place de parc à camions en zone vieux village, a fait l'objet d'un **recours au Tribunal administratif** de la part d'un groupe d'opposants.

Le Tribunal administratif a tenu audience le 3 février 2005 à Bottens en présence d'une délégation de la Municipalité et de toutes les parties concernées.

A la suite de cette audience et de l'inspection locale qui s'en est suivie, le Tribunal administratif a accepté le recours des opposants et annulé le permis de construire délivré le 7 octobre 2004 par la Municipalité.

En effet, le tribunal a jugé<sup>1</sup> que l'activité d'une entreprise de transport et de terrassement employant 5 à 7 personnes et utilisant 8 camions lourds n'est pas conforme à l'affectation d'une zone d'habitation autorisant le petit artisanat.

---

En conséquence, aucune place de parc à camions ne pourra être construite dans cette zone.

<sup>1</sup> Voir le jugement sur le site du Tribunal administratif vaudois, sous la référence AC.2004.0226, décision du 11 février 2005.

## **STI (Service Intercommunal d'Echallens)**

Pour mémoire on rappellera que le STI contrôle la légalité et la conformité des projets de construction au règlement communal sur la police des constructions.

Les prestations du service technique ont coûté en 2004 Fr 2'797.- frais intégralement supportés par les requérants lors de l'établissement du permis de construire.

On notera enfin les excellentes relations professionnelles établies entre la Municipalité de Bottens et le STI d'Echallens, toujours prêt à répondre à une question technique ou pratique.

## **Divers**

Un projet de construction sur la parcelle no 6 aux Placettes a fait l'objet de longues négociations entre promoteur et divers opposants, sous l'égide de la Municipalité et du STI. Le résultat de ces discussions a été l'abandon d'un projet de construction de 4 appartements, jugé trop volumineux et imposant par les opposants, au profit d'un immeuble plus petit de 3 logements.

## **FORETS**

### **Situation du marché du bois**

En Suisse, la récolte annuelle de bois atteint presque 5 millions de m<sup>3</sup>. Mais l'accroissement en bois dans les forêts suisses s'élève au total à 10 millions de m<sup>3</sup>.

L'ouragan « Lothar » du 26 décembre 1999 a causé des dégâts correspondant à environ 13 millions de m<sup>3</sup> de bois, ce qui représente à peu près le triple d'une récolte annuelle normale.

L'offre excessive de bois bostrychés a pesé lourdement sur le lancement de la nouvelle saison d'abattage. Il est difficile de faire des prévisions quant à l'évolution du marché au cours des prochains mois. Mais il est probable que les scieries se montreront prudentes dans leurs achats.

### **La forêt, réservoir d'eau**

Grâce à ses racines de plusieurs kilomètres de long, un feuillu adulte peut absorber 30'000 litres d'eau par an dans le sous-sol. Un mètre cube de sol forestier peut contenir jusqu'à 100 kilomètres de racines. Il y a donc tout un réseau de drainage finement ramifié par lequel les précipitations atteignent facilement les profondeurs du sol.

Comme une éponge, ce réservoir peut absorber à peu près 2 millions de litres d'eau par hectare dans une forêt.

Dans notre pays, l'eau potable qui sort des bois est généralement un produit naturel d'excellente qualité. C'est pourquoi l'eau souterraine provenant de captages des bassins versants boisés ne contient généralement que peu de nitrates, de chlorures, de pesticides et de substances turbides et pratiquement aucun germe indésirable.

Compte tenu des activités économiques réduites, les sources et les stations de pompage en forêt sont exposées à un bien moindre potentiel de pollution que les prises d'eau dans les zones agricoles ou dans les zones urbanisées.

Une partie de l'eau utilisable pour la commune de Bottens vient de la forêt de Planche Riande. La matière bois, l'eau, l'accueil, les loisirs et la détente restent les éléments forts de nos forêts.

## Volume exploité

Concernant les volumes à exploiter, il faut surtout s'adapter à la situation du marché au jour le jour, en ayant une grande souplesse sur le mode d'exploitation, ainsi que la rapidité

d'exécution vis-à-vis des acheteurs. Environ 650 m<sup>3</sup> ont été exploités, sans tenir compte des soins culturaux dans les perchis.

Le temps semble être révolu avec des coupes échelonnées sur plusieurs semaines. Il faut pouvoir couper selon les opportunités du moment et disposer le bois rapidement à port de camion.

Pour les subventions, les informations sont difficiles à obtenir à ce jour.

Pour les reboisements, une priorité sera donnée sur l'installation naturelle du rajeunissement, selon les possibilités de terrain.

## La certification

La certification c'est :

- un investissement pour l'avenir
- une image positive de nos forêts
- la gestion durable garantie

## Labels

Il existe deux labels reconnus :

1. le **FSC** (Forest Stewardship Council), initialement créé pour lutter contre la destruction des forêts tropicales, il est international et soutenu par des représentants de l'environnement (WWF), de la société et de l'économie.
2. le **Q+** bois (Swiss Quality) est porté par la Conférence suisse de l'économie du bois. Il donne droit au label équivalent **PEFC**, porté par l'Union Européenne.

Dès le commencement, la Forestière (AFV-BV) a choisi la double certification. Le label FSC est internationalement reconnu et le label Q+ apporte le **certificat d'origine Suisse** et permet de faire la preuve de la qualité de la gestion de nos forêts, puisqu'il repose sur les normes ISO 14020.

L'Eco certification constituera probablement et sûrement une charge s'apparentant à une marge arrière payée par les propriétaires aux distributeurs pour conserver un accès au marché, plutôt qu'une perspective économiquement favorable.



## **ROUTES**

Suite à divers travaux de mise en séparatif ainsi que la mise sous terre de tous les services, nous avons procédé à la pose d'un nouveau tapis à la Grand-Rue.

Nous avons également créé une place de parc pour 12 voitures devant le bâtiment de l'Administration communale. Cette place a été réalisée en grilles à gazon et arborisée.



Photo M-Th. Allaz

## **ECLAIRAGE PUBLIC**

A l'occasion de la création de la place de parc à la Maison de Commune, nous avons également éclairé cette dernière par la pose de 3 luminaires identiques à ceux posés dans le village (Grand-Rue, Rte de Froideville, Place T.L.).

A nouveau, pour les fêtes de fin d'année, la place T.L. a été illuminée avec des décorations de Noël.

## **DOMAINES**

La Commune est propriétaire de 2'780 ares de terrains agricoles loués à 18 agriculteurs et au club de football. Ces locations rapportent à la Commune la somme de Fr. 17'749.--.

## **EMPLOYE COMMUNAL**

Durant l'année 2004, le travail de l'employé communal s'est réparti de la manière suivante:

- 20 % pour les terrains
- 12 % pour les forêts
- 5 % pour la maison de commune, ancien collège, salle polyvalente
- 1 % pour le Collège des Lionceaux
- 4 % pour le refuge forestier
- 24 % pour les routes
- 9 % pour les ordures et la déchetterie
- 14 % pour la STEP
- 3 % pour les cimetières
- 1 % pour le service du feu
- 3 % pour le pressoir
- 2 % pour le service des eaux
- 2 % administration, Eglises

De plus, M. Christian Tripet seconde l'employé communal à la déchetterie à raison de 70 heures par année et M. Freddy Dutoit fait environ 190 heures annuelles pour la tonte du gazon et la taille des haies.

## RESEAU D'EGOUT ET D'EPURATION

### STEP

#### *1. Travaux*

L'année 2004 a vu se poursuivre les travaux à la STEP:

##### *1) Remplacement des pompes*

La STEP possède 3 ouvrages - un décanteur primaire circulaire avec fonction de digestion des boues, un lit bactérien rempli de pierres de lave dont le but est d'éliminer la pollution dissoute dans les eaux usées et un décanteur secondaire circulaire - qui ont pour mission de recevoir les eaux chargées de matières à épurer, de les faire décanter au moyen d'un système de circulation et de décantation mû par deux pompes puis de rejeter les eaux ainsi épurées dans le Posat.

Le 14 octobre 2004, la pompe du décanteur secondaire a cessé de fonctionner, la pompe du décanteur primaire menaçant également de s'arrêter. La vétusté du matériel (il s'agit des pompes d'origine) est à l'origine de ce dysfonctionnement : Aux dires d'expert, une réparation était peu indiquée. Aussi la Municipalité a-t-elle décidé de **procéder au remplacement simultané des deux pompes** en s'adressant au constructeur d'origine de la STEP, l'entreprise Alpha à Nidau.

##### *2) Vidange de la cloche à boues d'épuration*

En septembre 2004, la Municipalité a fait procéder à la **vidange complète de la cloche contenant les boues d'épuration** afin de procéder à son nettoyage complet et améliorer son rendement.

Pour ce faire, elle a extrait toutes les boues d'épuration produites dans la cloche et les a fait épandre sur les surfaces agricoles des paysans qui acceptent encore de prendre ces matières. Ensuite, avec l'entreprise Tinguely elle a entièrement vidé les matières restant au fond de la cloche (sables et autres dépôts) et nettoyé l'ouvrage. Ce sont environ 80 m<sup>3</sup> de boues et de dépôts qui ont été extraits de l'installation.

A noter que pareille vidange n'avait jamais été entreprise depuis l'entrée en service de la station d'épuration (1979).

#### *2. Etude*

Le bureau *Ecoscan*, à Lausanne, mandaté en 2003 pour faire un bilan général de la STEP a présenté en novembre 2004 son rapport à la municipalité, laquelle a communiqué au législatif communal de décembre 2004 les conclusions de l'expert.

De ces conclusions on peut retenir les informations suivantes :

- Prévue pour 700 Equivalents Habitants, la STEP voit aujourd'hui 900 raccordés, sans compter quelques activités artisanales, soit environ 1000 EH.
- Les bases de calcul étaient à l'époque de la mise en route de la STEP en 1979 sur-évaluées. Cette situation permet à la STEP de continuer à fonctionner de manière plus ou moins acceptable bien que le nombre d'habitants raccordés dépasse aujourd'hui les hypothèses retenues à l'époque.
- **Ce n'est pas ce dépassement qui est la cause principale des perturbations du fonctionnement de la STEP, mais des apports excessifs d'eaux claires (eaux claires parasites, drainage, eaux de pluie). On estime que les eaux usées représentent seulement 15 à 20% des eaux à épurer.**

Le rapport montre que l'amélioration de la STEP **passé par une réflexion plus globale prenant en compte le réseau d'assainissement**. Il est impossible d'améliorer uniquement le fonctionnement de la STEP sans entreprendre des actions correctives au niveau du réseau d'assainissement. Ces actions doivent viser entre autres choses les objectifs suivants :

- réduction des apports d'eaux claires parasites saisonnières,
- réduction des apports d'eaux pluviales,
- réduction des pertes de boues à la STEP.

Afin d'adopter une approche pragmatique et prospective, la Municipalité va donc poursuivre la démarche en procédant à :

- l'analyse globale du fonctionnement du réseau
- la recherche des mesures techniques permettant d'éliminer les eaux claires du réseau d'eaux usées
- l'analyse approfondie des rendements de chaque ouvrage de la STEP
- l'évaluation du potentiel de fonctionnement des ouvrages de la STEP pour une population portée à 1300 habitants
- l'élaboration de scénarios du fonctionnement global du système d'assainissement de notre commune.

## **PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux)**

En février 2004, la Municipalité a soumis au Conseil communal (qui l'a accepté) un préavis pour l'élaboration du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE). Le PGEE est un instrument de gestion et de planification globale se rapportant à l'évacuation des eaux sur le territoire communal. Il remplace et prolonge le Plan à Long Terme des canalisations (PALT) adopté le 6 mars 1996 par le Canton.

Il vise à réduire les effets pénalisants de l'urbanisation sur le milieu naturel et permet de maîtriser de manière optimale l'évacuation des eaux dans l'agglomération et de redonner aux cours d'eau leur régime naturel.

Pour Bottens, le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) :

- Dressera l'état des lieux
- Contrôlera et analyse le réseau d'épuration.
- Etablira un véritable cadastre souterrain communal informatisé
- **Définira un plan d'action avec des priorités**
- Sera un outil de gestion et de planification financière.

Le PGEE soumis à l'approbation du Département cantonal des infrastructures, fait l'objet d'une subvention fédérale (35 %) et d'une subvention cantonale (38 %). Le PGEE doit impérativement être terminé et approuvé avant le 31 décembre 2007 pour pouvoir bénéficier de ces différents subsides.

### SERVICE DU FEU

La fusion d'alarme entre les communes de Froideville, Morrens et Bottens a été mise en place. Le commandant de Bottens est le responsable pour la fusion d'alarme. A plusieurs reprises les sapeurs ont été alarmés pour des sinistres concernant l'un ou l'autre village. Ce système fonctionne correctement. Par contre se sont toujours les mêmes qui sont appelés en premier, ceci est dû au fonctionnement de la centrale d'alarme de l'ECA.

Vu le nombre d'absents aux exercices, la municipalité a malheureusement dû envoyer plusieurs lettres d'avertissement. Un sapeur a été renvoyé du corps car depuis son école de recrue il n'a participé à aucun exercice.

### POLICE

La municipale responsable du dicastère, après avoir suivi un cours sur le règlement de la loi vaudoise sur la circulation (RLVCR) pour les communes non colloquées, a reçu une attestation qui lui donne la possibilité d'amender, dans une certaine mesure, les automobilistes en infraction.

Au 1<sup>er</sup> octobre 2004, vu les modifications de la loi sur les Justices de Paix, les municipalités ont désormais la compétence de réprimer les infractions aux défenses publiques d'un passage ou d'un autre usage abusif en remplacement des juges de paix.

La police cantonale est intervenue sur notre territoire pour 2 tentatives de cambriolage au Collège des Lionceaux et pour un dépôt sauvage de pneus dans la forêt de la Ruaire.

### PROTECTION CIVILE

Des propriétaires de nouvelles villas ont des difficultés à faire mettre en conformité leur abri de protection civile par leur constructeur. Le commandant de la PCI du Gros de Vaud a signalé plusieurs cas aux municipalités du district. Le permis d'habiter ne sera pas délivré tant que les abris ne seront pas conformes.

La protection civile de la région a participé à l'organisation de la fête du Président du Grand Conseil, M. Bertrand Clot.

La municipale responsable a été nommée présidente du comité directeur de l'organisation régionale de la protection civile (ORPC) ceci depuis l'automne.

## SECURITE SOCIALE

Par rapport à l'année dernière le nombre de chômeurs reste stable, avec une moyenne annuelle identique soit 22.

Il faut relever que le mois de décembre 2004 montre de meilleurs résultats que l'année passée, puisque 23 personnes sont au chômage, dont 13 complètement, alors qu'en décembre 2003 il y en avait 29 dont 18 au chômage complet.

## AFFAIRES SOCIALES

### **ARASPE (Association régionale de l'aide sociale Prilly-Echallens)**

Durant toute l'année 2004 des séances ont eu lieu pour organiser l'agence intercommunale d'assurance sociale (AIAS). En effet celle-ci devait impérativement démarrer le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Nous avons 2 options, soit rejoindre l'agence du Mont sur Lausanne ou celle d'Echallens. La municipalité, après réflexion, a choisi de faire partie de l'agence d'Echallens comme la plupart des communes du district.

Le comité directeur de l'ARASPE (association régionale de l'aide sociale Prilly-Echallens) auquel la municipale responsable du dicastère appartient, a tenu 10 séances durant l'année 2004.

En plus des activités courantes nous nous sommes occupés du renouvellement de la direction de l'ARASPE, de la modification des statuts du personnel, du renforcement du service social et de la réorganisation des ACAS (agence communale d'assurance sociale).

L'activité du CSR (centre social régional) a encore progressé cette année. Le nombre de prise en charge augmente régulièrement, ainsi que leur complexité et leur lourdeur. Heureusement l'Etat a accordé un renforcement du personnel social, mais pas pour le personnel administratif, ce qui va obliger le CSR à s'organiser différemment

### **Toxicomanie**

La commission « Toxicomanie » a organisé le 12 février 2004 une demi-journée de réflexion gratuite et ouverte à tous. Les très nombreux participants ont participé à quatre ateliers de réflexion. Un résumé de leurs réflexions a été fait en plénière. Deux débats contradictoires ont terminé cette manifestation. Cette journée a rencontré un vif succès qui a dépassé les attentes de la commission. La centaine de professionnels qui participaient ont souhaité que Lausanne Région réorganise une journée de ce type en 2006.

La commission « Toxicomanie » a souhaité offrir aux communes membres des cours de prévention organisés à l'intention des clubs sportifs de la région. Ces cours, dispensés par M. Gavriel Pinson de la Fondation Place Publique, démarreront en janvier 2005. Ils seront entièrement gratuits pour nos communes. La Municipalité a contacté tous les clubs sportifs de notre village.

## **Petite enfance**

La commission « petite enfance » a travaillé tout au long de l'année à l'élaboration d'une convention intercommunale en matière de structures d'accueil de la petite enfance.

La commission s'oriente vers une structure qui centraliserait les demandes des parents, la gestion des places à disposition, ainsi que la gestion financière.

## **PASSEPORT VACANCES**

Cette année à nouveau, 22 enfants de notre commune ont bénéficié du passeport vacances, dont 10 pour le passeport dit « farniente ».

La commune de Bottens a proposé, grâce à des privés qui s'investissent pour ces différentes activités, aux enfants des communes affiliées les activités suivantes : la vie des abeilles, le labyrinthe, des promenades en char, le four à pain. Ces activités ont rencontré un bon succès et seront reconduites l'année prochaine.

La loterie romande a attribué un don de Fr 20'000.- pour l'exercice 2004 de passeport vacances. Quarante-deux communes, y compris Lausanne, font partie de passeport vacances.



Photo M-Th. Allaz

## EAU POTABLE

La consommation d'eau potable pour les 5 dernières années est répartie de la manière suivante:

année	consommation	achat Lausanne	% eau achetée
2000	51'873 m <sup>3</sup>	11'732 m <sup>3</sup>	22.6 %
2001	52'783 m <sup>3</sup>	7'011 m <sup>3</sup>	13.3 %
2002	57'303 m <sup>3</sup>	20'977 m <sup>3</sup>	36.6 %
2003	57'368 m <sup>3</sup>	30'680 m <sup>3</sup>	53.5 %
2004	55'722 m <sup>3</sup>	30'147 m <sup>3</sup>	54.1 %

Après l'année 2003 marquée par une importante sécheresse, l'année 2004 a connu une pluviométrie normale pour nos latitudes. C'est pourquoi la consommation d'eau potable a diminué considérablement (- 1646 m<sup>3</sup>).

Par contre, le volume d'eau acheté à la ville de Lausanne est resté identique à celui de l'année 2003, cette situation est due aux importants travaux qui ont été entrepris sur les captages pour permettre la détermination des nouvelles zones de protection de ceux-ci.

### Travaux effectués aux captages

Les informations indiquées sur les plans des captages datant de 1948 étaient incomplètes voire erronées faussant ainsi les relevés effectués sur le terrain par le géomètre.

En résumé les travaux suivants ont dû être entrepris.

- Le passage d'une caméra dans les tuyaux a montré que ceux-ci étaient souvent en très mauvais état sur une grande longueur.
- Plus de 200 mètres de tuyaux ont été relevés et changés.
- Une nouvelle chambre donnant accès à une galerie de captage a été rehaussée.
- Les couvercles de toutes les chambres ont été changés conformément aux nouvelles normes.
- Essais d'infiltration et de traçage dans 8 fouilles aux captages des Troncs et de Planches Riandes.
- Prélèvements journaliers pendant 6 semaines pour déterminer la durée d'infiltration.

Pendant ces travaux qui ont duré environ 3 mois, les captages des Troncs, apport principal des sources de Bottens, ont été détournés et seul celui de la mine arrivait au réservoir. Ceci explique pourquoi un important volume d'eau a été acheté à la ville de Lausanne.

La Municipalité attend le rapport technique de l'hydrogéologue ainsi que les recommandations du Service des Eaux Sol et Assainissement (SESA) pour donner suite à cette étude.

### Bornes hydrantes

A la demande de la Municipalité, la maison Von Roll a fait un examen complet de toutes les hydrantes de la commune : 28 pièces. A la suite de ce contrôle, un tableau des travaux à effectuer a été dressé avec un ordre de priorité si bien qu'en décembre 2004 déjà, une BH a été changée au Chemin des Placettes. La suite des travaux se poursuivra en 2005.

### Fuite sur le réseau

Une importante fuite sur le réseau communal a été colmatée en urgence au carrefour du Carro.

## GAZ

A la fin de l'année 2004, la commune de Bottens comptait 74 abonnés qui consomment du gaz naturel, 4 nouveaux consommateurs ont été reliés au réseau en 2004. A ce jour 26 habitations sont branchées en attente.

La plupart des nouvelles habitations se relie au réseau communal.

Depuis sa création en 1993, la commune de Bottens participe financièrement à l'extension du réseau de Cosvegaz. Dès l'année 2008, elle sera en phase de remboursement.

## DECHETS

Données de l'année 2003 et 2004 concernant la gestion des principaux déchets

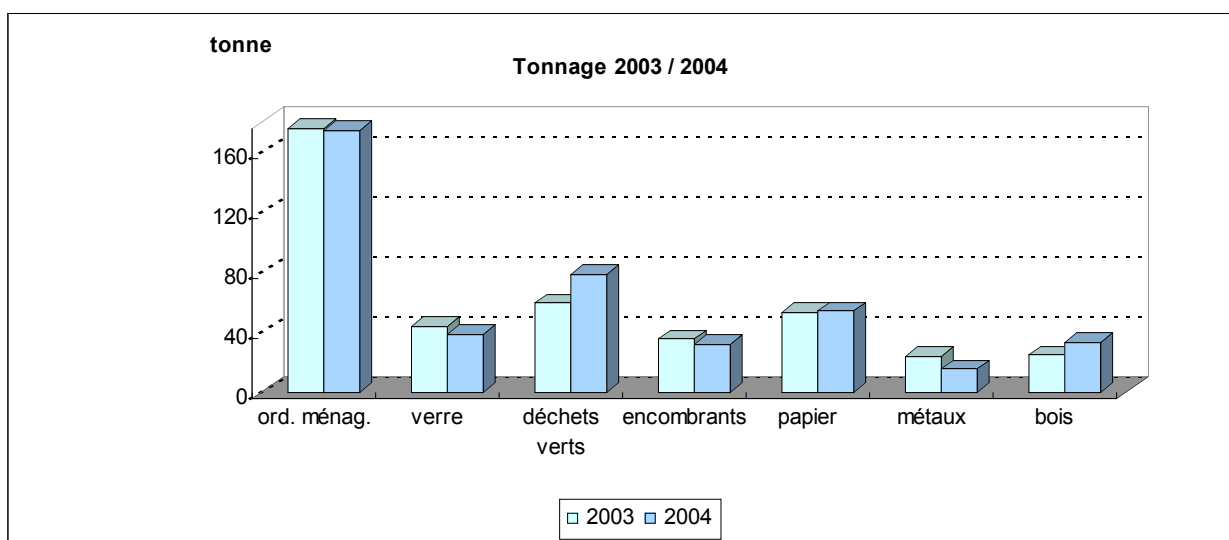
déchets	Tonnage éliminé		Frais Transport et élimination		Frais totaux par tonne	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004
ordures ménagères	175.6	175.2 t	57'758.-	60'340.-	329.- / t	344.- / t
verre	44.1 t	38.3 t	2'718.-	2'362.-	62.- / t	62.- / t
déchets verts	59.4 t	79.2 t	7'676.-	10'811.-	129.- / t	136.- / t
encombrants	35.0 t	31.5 t	15'211.-	13'824.-	434.- / t	439.- / t
papier	53.3 t	53.7 t	6'382.-	5'522.-	120.- / t	103.- / t
métaux	24.5 t	15 t	2'862.-	1'380.-	117.- / t	92.- / t
bois	24.3 t	33.3 t	6'812.-	9'172.-	280.- / t	275.- / t

La répartition du tonnage et des frais pour les déchets ci-dessus est représentée dans les graphiques n° 1 à 6 ci-dessous.

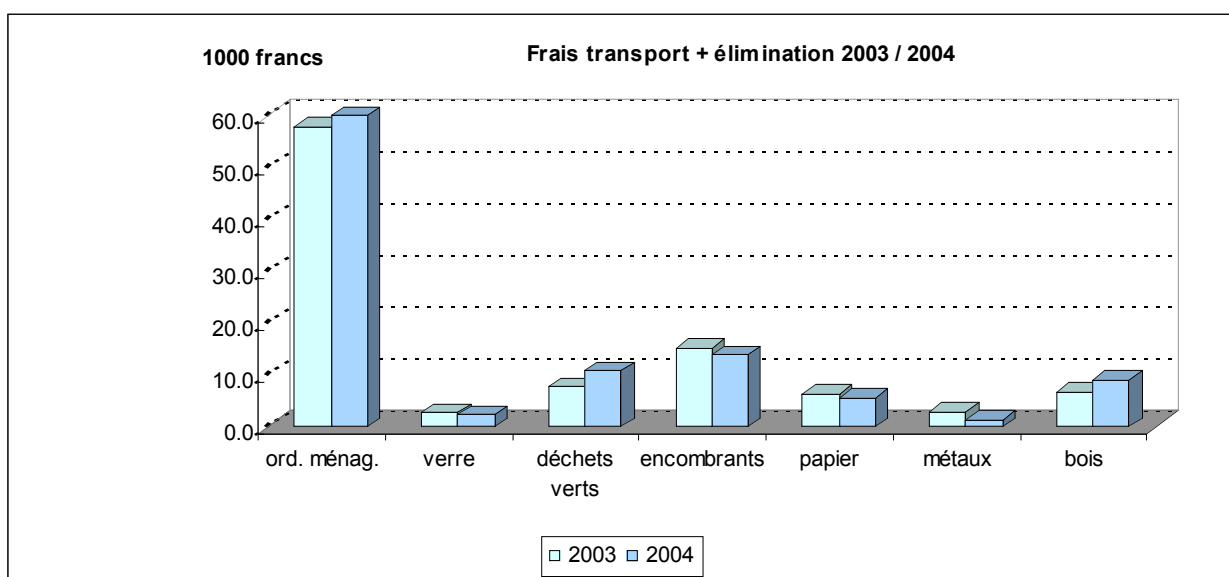
Dans les 6 graphiques suivants, un paramètre supplémentaire concernant le bois a été ajouté dans ce rapport sur la gestion de l'année 2004.

## Répartition graphique des tonnages et des frais

graphique n° 1

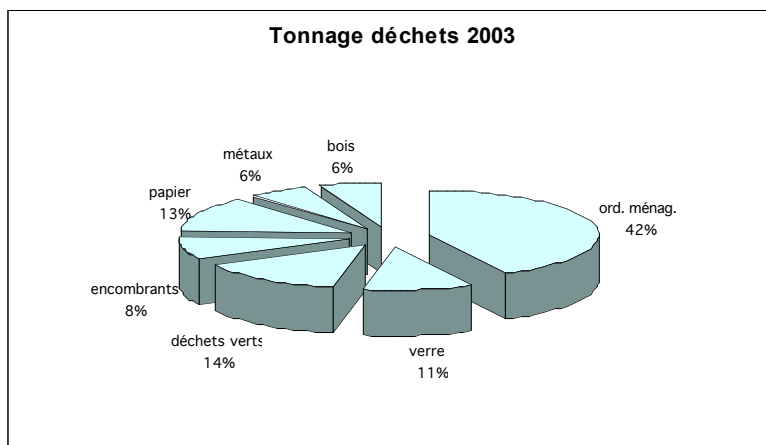


graphique n° 2

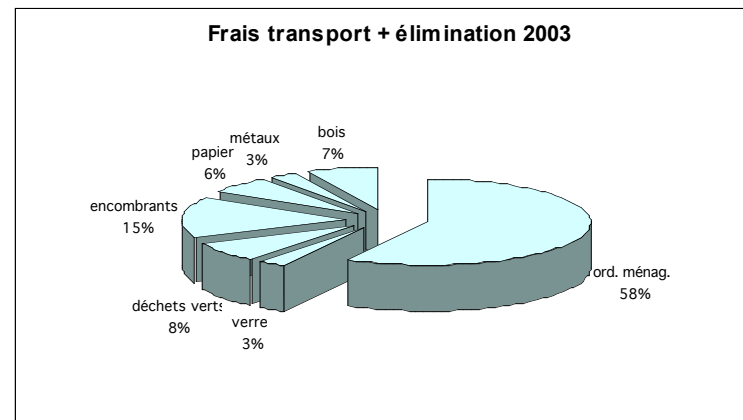


## Répartition graphique des tonnages et des frais en pourcentage

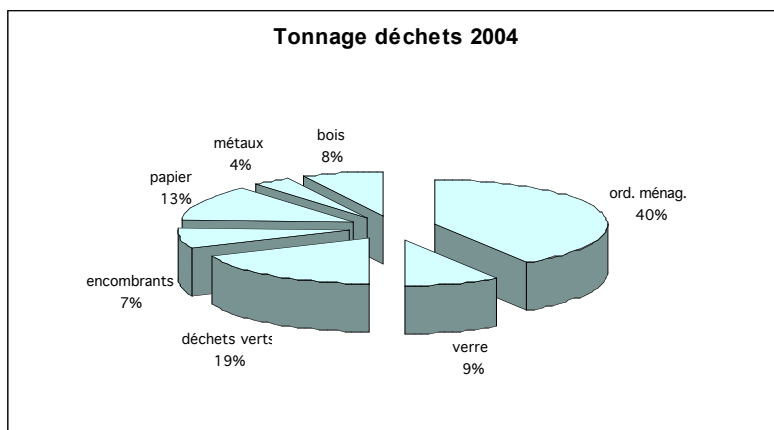
graphique n° 3



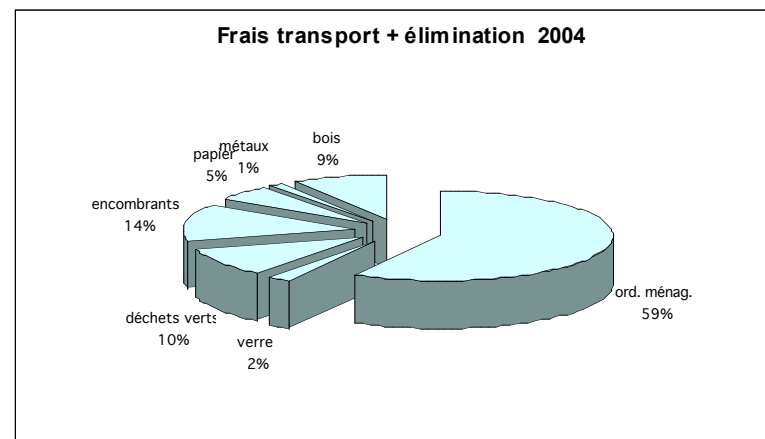
graphique n° 4



graphique n°5



graphique n° 6



Le tableau et les graphiques précédents montrent l'évolution du tonnage et des frais d'élimination des déchets pour l'année 2004 en comparaison de l'année 2003.

D'une manière générale, les frais de transport des déchets ont subi une augmentation durant l'année 2004 à cause de l'évolution à la hausse du prix des carburants en Suisse. Cette augmentation sera accentuée en 2005 par la hausse de la redevance poids lourds (RPLP).

- ordures ménagères : pour un tonnage presque identique, les frais d'élimination ont augmenté en 2004 car la taxe d'élimination a passé de 185.- à 198.- francs par tonne.
- verre : la quantité de verre récolté a diminué en 2004. Les frais d'élimination du verre trié par couleur sont stables depuis plusieurs années, 19.- francs par tonne sont en effet réclamés par Vetorecycling qui utilise ce verre pour la fabrication de nouvelles bouteilles. Rappelons que la taxe anticipée de recyclage prélevée à l'achat de chaque bouteille a couvert en 2003 les frais de transport et d'élimination. Il est fort probable que cette situation se répétera pour l'année 2004.
- déchets verts : l'apport de déchets verts a fortement augmenté durant l'année 2004, ceci est dû à une plus grande quantité de gazon amené à la déchetterie (+ 20 tonnes) par rapport à l'année 2003 qui était une année plus sèche. La Municipalité encourage chacun à composter dans la mesure de ses possibilités les déchets verts dans sa propriété.
- déchets encombrants non métalliques : le tonnage de ces déchets est à la baisse, serait-ce parce que ces déchets sont mieux triés avant d'être jetés dans la benne ? Nous vous conseillons d'éviter les emballages non recyclables.
- papier : le même tonnage de papier a été éliminé ces 2 dernières années. Les frais sont plus bas en 2004 car le prix de l'élimination fluctue souvent en passant par plusieurs semaines de reprise gratuite.
- métaux : beaucoup moins de ferraille a été récupérée cette année. Il est difficile de donner une explication à cette situation.
- bois : de plus en plus de bois est apporté chaque semaine à la déchetterie comme les chiffres du tableau l'indiquent.

### **Remarques:**

La Municipalité demande comme déjà indiqué dans le numéro 32 du journal Contact d'écraser ou de plier les cartons avant de les jeter dans la benne adéquate pour combler les espaces vides et éviter de transporter de l'air.

La même remarque est valable pour les déchets de bois: démonter les armoires et autres meubles à éliminer.

### **Informations:**

Durant le mois de septembre 2004, une "montagne" de pneus usagés a été découverte dans le bois de la Ruaire. Leur élimination a coûté à la Commune la somme de Frs : 884.-. Selon le poids éliminé, il y aurait eu 250 pneus. La Municipalité a déposé plainte auprès de la gendarmerie, à ce jour aucune suite n'a pu être donnée à cette affaire.

Photo M-Th. Allaz



- Dans le cadre de la mise en fonction de l'usine Tridel en 2006, la Région du Gros de Vaud a mis sur pied en novembre 2004 un groupe d'étude sur les déchets pour essayer d'harmoniser le transport des ordures ménagères en vue de leur acheminement vers la nouvelle usine.
- De son côté Valorsa, la société qui gère le périmètre de récolte des déchets auquel appartient la commune de Bottens, a étudié un nouveau système de transport des ordures ménagères vers Tridel.

Les discussions sur ces 2 sujets sont encore en cours en cette année 2005.

## URBANISME

### **PPA du Carro**

Plusieurs séances avec l'urbaniste, le géomètre et les propriétaires concernés ont eu lieu pour rédiger une convention et le règlement du futur quartier.

### **PPA A Bottens**

Le PPA de la zone A Bottens au sud ouest de la maison de commune est arrivé au terme de sa procédure avec la signature de la convention par les propriétaires et la Municipalité au mois de décembre 2004.

## MANIFESTATIONS

Nous avons débuté le calendrier des manifestations 2004 par *l'apéritif de l'an neuf* qui s'est déroulé au refuge. De nombreux citoyens étaient présents.

*Le 27 mars*, le traditionnel « coup de balai » a réuni de trop rares participants. Malgré cela et la température peu clémente, de nombreux déchets ont été ramassés.

*Le 30 mars*, la municipalité a reçu les lauréats du concours de la place de l'Ancien Four. Chaque participant a pu expliquer son projet. L'idée de M. Michel Burnens a été retenue et primée.

*Le 4 mai*, la municipalité s'est rendue au Grand Conseil, au Palais de Rumine, pour l'élection de M. Bertrand Clot à la présidence du Grand Conseil. Pour fêter cette élection, un apéritif a été offert aux députés par la Municipalité de Bottens.



Photos: Patricia Riva



Le 11 mai le village de Bottens a fêté son Président du Grand Conseil. La fête fut magnifique et reste gravée dans les souvenirs de chacun.



Photos: Patricia Riva

Le 27 mai, en présence des autorités communales et du président du Grand Conseil vaudois, Bertrand Clot, la population du village a inauguré l'allée qui conduit au refuge forestier sous le nom d'Allée du Bicentenaire en commémoration du bicentenaire de l'entrée du canton de Vaud dans la Confédération.



Photos: Alain Panchaud

Une délégation de la municipalité s'est rendue à Guéreins pour fêter les 10 ans du jumelage.

Le 10 juin, la municipalité a invité tous les aînés de la commune à une sortie sur « La Galère » puis à un repas au refuge. Nous avons pu offrir cette magnifique journée, grâce à M. Baudet, citoyen de Neuchâtel mais originaire de notre commune, qui a fait un don pour les aînés.

Le 9 juillet, la traditionnelle invitation pour les nouveaux habitants a eu lieu au refuge.

Le 1<sup>er</sup> août, la fête nationale a été organisée par la Municipalité au refuge.

En septembre la municipalité a eu le plaisir de fêter un nouveau nonagénaire, en la personne de M. Henri Ecoffey.

Le premier samedi de novembre a eu lieu la traditionnelle mise de bois, suivie d'une fondue.

Le 11 décembre le repas de fin d'année des employés communaux a eu lieu à la buvette de la salle polyvalente.

Le Noël des aînés a été la dernière manifestation de l'année. Elle s'est déroulée en présence du Syndic. Les enfants des écoles ont préparé un petit spectacle.

## COMPTES

Le rapport de la Municipalité a été remis aux conseillers communaux. Le rapport de la commission de gestion, désignée par le Conseil communal, sera également soumis aux conseillers afin de leur permettre de disposer d'une information complète.

## CONCLUSION

Vu ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOTTENS

Vu le préavis municipal ci-dessus  
Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour  
Où le rapport de la commission de gestion,

### DECIDE

1. d'adopter les comptes 2004,
2. d'adopter le rapport sur la gestion pour l'année 2004,
3. d'en donner décharge à la Municipalité.

Bottens, avril 2005

Au nom de la Municipalité de Bottens

Le Syndic

La Secrétaire adj.

J.-P. Guignard

Ch. Panchaud

